

son rapport intitulé «Living and Learning» — appelé rapport Hall-Dennis:

Le programme doit présenter un plus grand éventail d'expériences instructives que jamais auparavant. Les classes doivent être plus mobiles, dans le milieu immédiat ou en dehors, et la rigidité en éducation doit faire place à la souplesse nécessaire devant les nouveaux besoins. Ces innovations et d'autres viseront à développer chez l'enfant le sens de l'effort personnel et de responsabilité selon son âge et ses capacités...

L'éducation ne relève pas directement de l'autorité fédérale, mais nous pouvons certes servir le pays en éveillant l'intérêt en notre régime politique et en le faisant mieux comprendre.

L'Association des Nations Unies a été très utile en mettant au point un programme éducatif reproduisant les Nations Unies; elle tient des assises annuellement dans diverses régions du Canada. Ayant participé à ces initiatives, je me souviens nettement de l'intérêt et de l'enthousiasme intenses manifestés au cours des délibérations. De jeunes Canadiens, jouant le rôle de représentants de divers pays, ont pris conscience, dans le feu du débat et de la discussion, des problèmes complexes de l'univers et de la grande difficulté de trouver des solutions rapides et faciles. Nous avons la responsabilité aussi d'aider nos jeunes à mieux comprendre nos graves problèmes nationaux et le mécanisme actuel qui doit servir, tel qu'il est ou sous une autre forme, à régler ces problèmes.

Dernièrement, nous avons constaté des accès de violence déconcertants chez les jeunes dans bien des parties du monde. Un rapport, déposé dernièrement à un comité des crédits divers et préparé par un conseiller de la Compagnie des jeunes Canadiens, mettait en doute la capacité du régime parlementaire de répondre aux besoins actuels; il laissait même entendre que notre société bureaucratique efficace pourrait rendre la violence nécessaire pour réaliser des transformations. Ce rapport, bien entendu, n'exposait que le point de vue de son auteur et n'avait pas du tout l'adhésion de la CJC. Néanmoins, le fait que certaines personnes aient des opinions aussi radicales, que des membres de notre société, en si grand nombre, ne sachent pas comment protester, comment amorcer une évolution, dénote une lacune du système d'éducation, non seulement au Canada mais dans bien des parties de notre univers contemporain. Il faut apprendre les leçons de la démocratie dite de participation et notre gouvernement peut aider à concrétiser ce concept en présentant pour les jeunes un programme relatif au gouvernement, qui renfermerait l'idée schématisée dans cette motion et d'autres également.

Voici ce qu'on trouve dans le rapport Hall-Dennis sur l'enseignement, au chapitre

[M. Penner.]

intitulé: La recherche de la vérité dans une société démocratique:

La démocratie est une forme de gouvernement souple, flexible, qui découle non de pratiques politiques imposées ou agencées, mais d'une force dynamique, libératrice, émanant du peuple lui-même. Elle implique la liberté de penser, de différer d'avis, et d'effectuer des changements utiles dans l'intérêt de tous. Elle ne peut s'épanouir que lorsque les citoyens sont libres de rechercher continuellement des modèles nouveaux, des idées et des théories nouvelles pour remplacer les connaissances démodées, afin de servir un nombre croissant de personnes. Une vraie démocratie est une société libre et responsable...

Le but premier de l'enseignement général dans une société démocratique, c'est d'assurer la survie des traditions humanistes et libérales. C'est beaucoup plus essentiel à notre société que le culte des travaux intellectuels et des entreprises scientifiques pour eux-mêmes. Pour que la liberté soit entretenue et maintenue, le processus éducatif doit prévoir, à chaque étape de croissance et de développement, des occasions concrètes de porter des jugements de valeur.

Je demande énergiquement au gouvernement d'envisager, à l'intention de la jeunesse, un programme quelconque d'initiation à la chose publique. Il serait utile de faire participer des législateurs à ce programme sans leur donner droit de regard, comme le propose cet avis de motion, mais à titre consultatif. Et combien ils en profiteraient aussi, monsieur l'Orateur? Nos jeunes, il va de soi, seraient mieux pénétrés des affaires de l'État, mais les législateurs aussi deviendraient mieux pénétrés des opinions et des aspirations de notre jeunesse.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole cet après-midi, mais en lisant cet avis de motion, j'y ai trouvé un certain intérêt. Au fait, cet avis de motion arrive à point, étant donné qu'après le congé de Noël, nous entreprendrons peut-être l'étude de la réforme constitutionnelle et des amendements à apporter à la Constitution. Je crois donc que lancer ces idées maintenant, c'est un peu comme une semence en vue des discussions futures.

L'avis de motion se lit, et je cite:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un programme de vulgarisation concernant le Parlement du Canada à l'intention de la jeunesse...

La première raison d'établir ce programme de vulgarisation est, et je continue la citation: ... susciter et entretenir l'intérêt des jeunes Canadiens à l'égard des principes de notre Constitution.

Je crois que les députés qui sont souvent venus en contact avec notre jeunesse devront d'abord et avant tout essayer de lui donner confiance dans la constitution actuelle, car je me suis rendu compte, au cours de mes dis-